

# Frédéric-César de la Harpe et Philippe-Albert Stapfer s'intéressent à un jeune savant vaudois

Autor(en): **Henchoz, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **53 (1945)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-41360>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Frédéric-César de la Harpe

et

# Philippe-Albert Stapfer

s'intéressent à un jeune savant vaudois

---

On a déjà beaucoup écrit sur les deux personnalités de premier plan signalées dans notre titre. A tel point qu'il semble difficile de faire encore, à plus d'un siècle de distance et après d'innombrables études fragmentaires, ou plus ou moins intégrales, des trouvailles inédites sur ces deux grands patriotes suisses. Lesquels furent, comme on sait, collègues au gouvernement helvétique jusqu'à la dissolution de ce corps en janvier 1800.

L'amicale obligeance du petit-fils du savant vaudois dont il va être question, M. le *Dr Félix Mercanton, à Montreux*, nous a valu l'honneur, et le très grand plaisir, de pouvoir consulter une liasse de dix-neuf lettres et billets se rapportant directement à des hommes politiques en vue de notre pays vers 1820 ; outre un volumineux dossier qui nous fait pénétrer dans quelques-uns des milieux les plus notables de la science et de la politique françaises à la même époque, et plus tard encore.

Dix de ces lettres sont de la main de F.-C. de la Harpe ; deux de Ph.-A. Stapfer et deux de son fils Charles ; plus deux billets du landamman Pidou et deux longues épîtres de l'ingénieur Pichard.

Ce sont les premières qui nous ont servi à documenter le présent article. Nous réservons les autres, ainsi qu'une partie du dossier français, pour rédiger une étude particulière, un

peu plus étendue, et de caractère plus spécialement biographique.<sup>1</sup>

Le protégé de F.-C. de la Harpe dont il s'agit ici était *Samuel Mercanton*, alors élève ingénieur de l'École des mines de Paris, et qui devint plus tard suppléant du professeur *Henri Struve*, puis son successeur à la chaire de chimie et de minéralogie de l'Académie de Lausanne.

Samuel Mercanton naquit au Crottet sur Riex, en 1794. Sa famille, venue de la province de Novare à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avait acquis la bourgeoisie de Riex. Au moment où commence sa correspondance avec les personnalités citées plus haut, le jeune Mercanton, alors âgé de 24 ans, avait déjà passé par l'*École polytechnique*, ensuite de relations et de circonstances que nous ne pouvons exposer ici, faute de place suffisante. Il venait d'entrer à l'*École des mines*, qui était à cette époque la seule institution de langue française susceptible de donner une formation complète aux futurs ingénieurs qui se destinaient aux recherches minéralogiques et à la direction d'exploitations minières de quel genre que ce soit.

La correspondance à laquelle nous allons laisser maintenant presque tout l'espace qui nous est concédé dans cette revue, commence par une missive datée de Paris, le 10 février 1818. Missive où F.-C. de la Harpe demande à Samuel Mercanton quelques renseignements à l'intention de son ancien collègue au Directoire, alors domicilié également à Paris.

Cette lettre est adressée à *Monsieur Mercanton, rue des Francs Bourgeois ; Hôtel St. Michel, à Paris*. Nous la donnons *in-extenso* :

« Monsieur Stapfer, nôtre commun compatriote, m'a prié de vous demander quelques détails sur l'admission : a) à l'École polytechnique. b) à l'École d'Application. Il désireroit p. ex. savoir : 1) si c'est comme Suisse et en vertu du Traité existant entre les deux nations, que vôtre admission a eu lieu. — 2) S'il

---

<sup>1</sup> Le brusque décès de l'auteur de cette notice ne lui a pas permis, malheureusement, de nous donner la biographie du professeur Mercanton.

a été nécessaire de s'adresser à cet effet au Ministre de notre nation à Paris, ou s'il a été suffisant de s'adresser directement au Ministre fs. (*français*) de l'Intérieur.

» Si vous pouviez, Monsieur, me dire à cet égard quelque chose qui pût lui servir de direction, Mr. Stapfer et moi vous en serions très obligés. Je lui ai donné votre adresse ; voici la sienne :

» *Mr. Stapfer, rue Poissonnière, n° 21.*»

Nous ne possédons pas, malheureusement, la réponse de Samuel Mercanton, qu'il donna le jour même, peut-être verbalement. Mais nous sommes néanmoins suffisamment renseignés à ce sujet par la lettre de remerciement que Stapfer lui envoie le lendemain déjà, le 19 février. Nous en reproduisons la première partie :

« ... M. de la Harpe m'a fait part des renseignements que vous avez eu la bonté de lui transmettre pour moi. Je suis très sensible à la peine que vous avez bien voulu prendre en ma faveur, et j'ose vous demander un nouveau service, celui de vouloir bien me dire si l'opinion où vous paraissez être qu'un Suisse qui se distingueroit assez dans l'École polytechnique pour occuper les premiers rangs, auroit non seulement la faculté de choisir *les Ponts (l'École des Ponts et Chaussées)*, mais d'y entrer avec les droits et les avantages d'un Français... »

La lettre de Ph.-A. Stapfer se terminait par une invitation à déjeuner pour le dimanche suivant, entrevue au cours de laquelle les sujets qui intéressaient l'ancien ministre des Arts de la République Helvétique touchant la direction à donner aux études de ses fils purent être discutés tout à loisir, et les questions posées dans sa lettre élucidées. Des relations de bonne camaraderie et d'amitié se nouèrent entre Mercanton et le jeune Charles Stapfer, dont notre dossier conserve deux lettres charmantes.

Par la même occasion l'élève de l'École des Mines s'emploie à renseigner également, par l'entremise de son hôte, l'ancien landammann Pidou qui avait pris la décision de mettre aussi un de ses fils aux études à Paris. Cela nous vaut deux autographes intéressants de l'homme d'Etat vaudois. Et cela valut surtout à Samuel Mercanton la faveur d'une bourse d'étude octroyée quelque temps après par le gouvernement de Lausanne, sur la recommandation amicale de Stapfer lui-même. Bourse d'études qu'il lui fallut, d'ailleurs, rembourser par la suite, et qui pesa lourdement durant des années sur un budget plus que modeste de professeur à l'Académie.

Et nous revenons aux relations de notre bourgeois de Rieux avec F.-C. de la Harpe; relations épistolaires surtout, qui reprennent au début de mars à la suite d'une visite infructueuse faite par l'étudiant au libérateur de son canton. Nous reproduisons cette seconde lettre en entier, ainsi qu'une partie des deux suivantes, qui présentent surtout de l'intérêt pour les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* par les remarques et les conseils que l'auteur y intercale avec une vigueur toute « de la Harpienne »!

« Paris, 2 mars 1818

» Monsieur,

» J'ai eu bien du regret de vous manquer ainsi que Mr. de Saussure<sup>1</sup> dont j'aurois été charmé de faire la connoissance personnelle. — C'est un grand plaisir pour moi de voir de jeunes compatriotes recueillir des connoissances qui, en les rendant hommes utiles à leurs semblables, préparent à la société vaudoise de véritables soutiens. — C'est à votre génération, Monsieur, qui n'aura pas été élevée au milieu des préjugés, que le canton de Vaud doit espérer: elle aura eu le bonheur de marcher avec les lumières du siècle, et ne connoîtra les sottises d'aujourd'hui que comme de vieux contes.

---

<sup>1</sup> Un fils de Victor-Benjamin, dernier bourgmestre de Lausanne.

» Le citoyen du canton de Vaud doit se mettre en état de bien apprécier les avantages dont il peut et doit jouir, en vertu de l'ordre de choses établi depuis 1798. De ces avantages résultent pour lui de grands et sévères devoirs qu'il doit remplir à son tour.

» Jadis l'indigène du C. de Vaud étoit nul dans son pays natal; il n'avoit point de patrie; il étoit Suisse, mais Suisse, sujet; Suisse-ilote, qui n'avoit aucun titre pour savoir ce qui se passoit dans le reste de son Canton. Aujourd'hui il en est autrement. Nous sommes devenus vraiment des *Hommes libres, des Citoyens*. (Souligné deux fois).

- 1) Nous avons le droit de savoir ce qui se passe hors de notre commune.
- 2) Nous avons le droit de savoir ce qui se passe dans notre Canton entier, où rien de ce qui touche à l'Administration ne nous est plus étranger. De là les devoirs qui nous sont imposés d'étudier tout ce qui tient à cette Administration à laquelle nous pouvons coopérer, et dont nous sommes juges, *si nous sommes éclairés*.
- 3) Nous avons le droit de connoître ce qui se passe dans le reste de la Suisse, et nous devons étudier l'Administration de ses divers Cantons, puisque nous sommes appelés à représenter notre Canton à la Diète; puisque l'article 4<sup>e</sup>. du Pacte fédéral peut nous mettre dans le cas de prononcer sur les questions les plus délicates du Droit public helvétique.
- 4) Enfin non seulement nous avons le droit de savoir ce qui se passe dans le reste de l'Europe, notre devoir est de nous en informer, puisque les Suisses sont membres de la grande Confédération européenne, puisque leurs Députés tirés de leur sein par le libre choix de leurs égaux, sont appelés à y voter; or il faut bien être en mesure de donner à ces Députés des Instructions, et de se faire rendre compte de l'exécution de celles-ci.

» Voilà, Monsieur, un tracé rapide. et imparfait, de notre nouvelle position, Si nous nous en pénétrons bien, nous aurons le droit de marcher la tête levée, comme il sied à celui qui ne reconnoit au-dessus de lui que l'Architecte de l'Univers (ajouté après coup), la Loy de son pays rendue par ses égaux, et les Magistrats nommés par elle.

» — Les 33 hommes qui élevèrent le 11e. 9bre 1307 la glorieuse Bannière de l'Affranchissement sur le Grütli, n'étoient que des Pâtres, ou des Bourgeois, mais ces Pâtres et ces Bourgeois étoient des *Hommes libres*. — L'Indépendance de la Suisse fut le prix de leur courage; et c'est encore sur les Bayonnettes du Peuple des Campagnes que reposera celle-ci à l'heure du danger.»

La Harpe demande, en terminant, à son correspondant, de lui faire tenir sa réponse éventuelle pour le jeudi suivant, et le prie de donner communication de son billet à M. de Saussure.

En post-scriptum il promet de s'occuper incessamment de la requête de Samuel Mercanton «touchant le *stipendium*» que celui-ci avait sollicité du gouvernement vaudois par l'organe de Ph.-A. Stapfer et du landammann Pidou. Et il ajoute: «il ne tiendra pas à moi qu'on y ait égard».

Rentré à Lausanne quelques semaines après, F.-C. de la Harpe y reprend ses multiples activités, mais sans oublier la promesse faite à notre étudiant d'intervenir officieusement auprès des magistrats les plus influents du Petit-Conseil, en vue d'obtenir une bourse en faveur de son protégé. Il signale ses démarches par une lettre datée du 28 juin 1818, que nous transcrivons aussi intégralement:

«Monsieur,

» Je n'ai pas perdu un instant pour faire lire votre Lettre par Mrs. Pidou et Monod; et j'ai lieu de croire que Mr. Stapfer vous aura fait connoître la Décision que vous attendiez.

» Ces Mrs. m'ont paru très bien disposés, et vous devez toujours compter sur les Hommes qui font cas des Lumières et des Connoissances; on ne rencontre d'opposition que chez ceux dont la 1<sup>re</sup> Education fut négligée, et qui n'ayant pas été dans le cas de voir et d'entendre quelque chose hors de leur District (sic), traitent d'inutile tout ce qui est nouveau. Nous avons malheureusement encore beaucoup trop de Compatriotes ainsi constitués, ce qui est dû sans contredit à la dégradation morale résultante de 250 années de Servitude, ou de Nullité politique.

» L'Espoir des amis de la Patrie est placé tout entier dans la Classe des jeunes gens à laquelle vous appartenez. Avec elle se multiplieront les Connoissances de toute espèce dont nous éprouvons chaque jour le besoin. On appréciera mieux la valeur du tems, et l'on verra disparaître ces rassemblemens d'oisifs qui scandalisent l'homme raisonnable, lorsqu'on aura contracté l'habitude des occupations sérieuses.

» Quand on a le bonheur de jouir de la Liberté, d'avoir une Patrie, il faut se mettre en état de la servir; et ce ne peut être qu'en rassemblant des Connoissances utiles. C'est un grand plaisir pour moi de voir mes jennes Compatriotes marcher dans cette route; mon âge avancé (il avait 64 ans) m'ôte l'espoir d'être témoin des Services qu'ils rendront à la Patrie; mais ce sera au moins une grande consolation que l'assurance de les voir consolider et perfectionner un jour nôtre ouvrage.

» Ils apprécieront certainement la Dignité inséparable de la qualité de Citoyen... libre; car c'en est une assurément, et bien enviée par ceux même qui paroissent souvent la dédaigner.»

La Harpe ajoute ici quelques détails sur les préparatifs de la réunion prochaine de la Société vaudoise des sciences naturelles, dont il était un des animateurs les plus actifs avec Daniel Alexandre Chavannes.

« On prépare dans ce moment le Sallon (sic) dans lequel la Société doit se réunir, à la fin de Juillet. Quelques beaux



Tableaux, les dessins de Mr. Ducros, des Bustes,... et la Collection minéralogique nouvellement acquise, et déjà accrue de quelques Dons, en formeront la principale Décoration. — Nous n'avons pas encore beaucoup à offrir : pour le moment ce sera beaucoup de bonne volonté.

« Continuez, Monsieur, à profiter des Sources d'Instruction auxquelles vous puisez, et croyez qu'il est toujours bien plus honorable, bien plus satisfaisant de ne devoir sa fortune qu'à soi-même.

» Je vous prierois de me rappeler au Souvenir de M<sup>r</sup>. et M<sup>me</sup> Stapfer, lorsque vous les verrez, et de ne point oublier ses 2 aimables Fils.»

Les autres pièces de la correspondance entre F-C. de la Harpe et Samuel Mercanton se rapportent à la période où l'étudiant, devenu maître à son tour, commençait son stage de professeur suppléant du célèbre O. Struve, une des illustrations de l'Académie de Lausanne à cette époque, et auquel il succéda en 1826. (Voir la note à la page 158.)

Une simple remarque en terminant ; malgré tout le respect qu'imposent la personnalité et l'œuvre de libération et de régénération de F-C. de la Harpe, nous ne saurions conclure cette petite étude sans donner notre appréciation quant à la sévérité de certains de ses jugements. L'on peut dire que les rancunes de notre grand homme politique vaudois étaient aussi solides que son patriotisme ; mais pas toujours aussi éclairées par une étude attentive et impartiale des fruits heureux que l'administration bernoise a donnés au Pays de Vaud. En particulier dans le domaine de l'autonomie et de l'organisation communales, et même dans celui de l'esprit civique. Il y aurait une captivante étude à entreprendre sur ces sujets, mais dont la documentation devrait comprendre, pour être objective, et impartiale, les 260 années du régime bernois. Par les pièces de nos archives locales seulement, nous pouvons constater un tel écart, et de tels progrès, entre le XV<sup>e</sup> et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle,

dans l'administration de certaines communes, de la majorité probablement, que l'on ne peut s'empêcher de trouver que F.-C. de la Harpe est injuste lorsqu'il affirme « la dégradation morale et la nullité politique » des Vaudois avant la Révolution de 1798. La façon dont celle-ci s'est déroulée ne démontre-t-elle pas, au contraire, que notre peuple et ses autorités communales, ses châtelains de juridictions, étaient pourvus d'une assez bonne dose d'esprit civique, de clairvoyance, et de sage prudence, toutes qualités élaborées sous le régime précédent, et qui ont évité au canton de Vaud de passer par le creuset des désordres anarchiques pour se débarrasser des scories inhérents à une stagnation plus apparente que réelle. Il serait facile d'accumuler quasi autant de preuves qui infirmeraient le jugement ci-dessus, que l'on en pourrait rassembler pour le confirmer.

Mais où l'on peut souscrire sans réserve aux déclarations du patriote vaudois, c'est lorsqu'il met au premier plan du service civique, non pas tant la sacro-sainte « Connaissance », mais plutôt le *travail* sous toutes ses faces, celui qui accroît le bien-être général, comme celui qui enrichit réellement la culture de l'esprit et du cœur, pour autant que celle-ci n'est pas envisagée surtout comme un décor.

P. HENCHOZ.

Jean-Samuel Mercanton (1794-1871), élève du Lycée de Grenoble en 1808, de l'École polytechnique impériale en 1813, de l'École des mines en 1817, suppléant du professeur Struve en 1820, professeur de chimie et minéralogie à l'Académie de Lausanne de 1827 à 1851, directeur de l'École moyenne de 1841 à 1846, professeur de sciences naturelles à l'École normale de 1850 à 1869. (Note de M. le D<sup>r</sup> Mercanton, à Montreux.)